



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CCAS  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

# SOMMAIRE



## **1. *Préambule – cadre général***

## **2. *Le compte de gestion et le compte administratif 2023***

- *2-1 La section de fonctionnement*
- *2-2 La section d'investissement*

## **3. *L'affectation des résultats***

## **4. *Le budget primitif 2024***

- *4-1 La section de fonctionnement*
- *4-2 La section d'investissement*

# 1 – PRÉAMBULE – CADRE GÉNÉRAL

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lors du vote du budget primitif, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget soit jointe à la maquette budgétaire officielle afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et expose les éléments de la proposition du Budget Primitif 2024 présenté sur les bases du rapport d'orientations budgétaires soumis à l'assemblée le 29 janvier dernier.

Le budget est **l'acte juridique** qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées prévues pour l'année pour lequel il est approuvé. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le code général des collectivités territoriales impose une **adoption du budget primitif avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte.

A decorative L-shaped frame made of thick black lines, with the top-left corner on the left and the bottom-right corner on the right, framing the central text.

# 2 – LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2023. Il doit être présenté au Conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le CA est le bilan financier de l'ordonnateur. Parallèlement le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses élabore le compte de gestion (CG).

En vertu de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après communication du compte de gestion. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être parfaitement identiques. Le Conseil d'Administration décide donc de voter, lors de la même séance, tant le compte de gestion que le compte administratif.

## 2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement enregistrent un taux de réalisation de **91 %** et une baisse de **1 %** par rapport à 2022.

CHAP.	Recettes de Fonctionnement	CA 2022 POUR MÉMOIRE	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	% REALISATION	% d'évolution 2022/2023
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		38 237,25			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 346,05	1 347,00	1 346,05	100%	0%
013	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	15 991,59	8 500,00	3 807,03	45%	-76%
70	VENTE DE PRODUITS	93 621,29	107 650,00	96 611,07	90%	3%
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	299 329,43	325 250,00	302 417,24	93%	1%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53,16	15,75	43,78	278%	-18%
78	REPRISE SUR DOTATIONS, PROVISIONS		0,00	0,00	0%	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>410 341,52</b>	<b>481 000,00</b>	<b>404 225,17</b>	<b>91%</b>	<b>-1%</b>

Chapitre (70) : Les ventes de produits principalement composées des remboursements d'intervention d'aide à domicile et des remboursements de la collectivité sont en hausse de 3 %. Ce sont les remboursements par la commune des loyers des personnes relogées dans le cadre de l'arrêté de mise en péril ainsi que la mise à disposition de personnel par la ville qui expliquent la hausse de 3%.

Chapitre (74) : Les dotations et subventions augmentent de 1 %. Les participations des caisses (CNRACL, APA, CARSAT...) sont en baisse de 10 K€ mais en même temps la subvention de la commune a augmenté de 13 K€.

Chapitre (013) et (75) : Chapitres en baisse de 76 % et 18 %, ils regroupent des recettes aléatoires comme les remboursements d'arrêt maladie ou encore des ristournes chèques déjeuner. Ces recettes sont difficilement quantifiables.

## 2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5 %.

CHAP.	Dépenses de Fonctionnement	CA 2022 POUR MÉMOIRE	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	% REALISATION	% d'évolution 2022/2023
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 077,88	5 564,42	5 556,06	100%	-39%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 429,57	61 339,58	60 310,07	98%	66%
012	CHARGES DE PERSONNEL	343 091,91	391 436,00	336 860,42	86%	-2%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	15 847,79	22 210,00	20 373,69	92%	29%
67	CHARGES SPECIFIQUES	135,00	300,00	224,14	75%	66%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	150,00	138,32	92%	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>404 582,15</b>	<b>481 000,00</b>	<b>423 462,70</b>	<b>88%</b>	<b>5%</b>

Chapitre (011) : Les charges à caractère générale sont en forte augmentation (66 %) représentant +24 K€. La principale augmentation correspond à la prise en charge des trois loyers représentant à elle seule la somme de 17 K€. Le reste de l'augmentation est réparti entre les différentes charges comme les fournitures de petit équipement, les vêtements de travail, les dépenses en lien avec les colis et le repas des aînés.

Chapitre (012) : Les charges de personnel sont les seules dépenses réelles de gestion qui diminuent de 2 %. La perte de dossiers comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire en date du 29 janvier explique cette baisse.

Chapitre (65) / (67) / (68) : Les autres charges de gestion sont en hausse respectivement de 29 % et 66 %. Plusieurs explications à ces hausses ; l'inflation qui entraîne des demandes d'aides supplémentaires (+2 500 €) et des coûts informatiques de plus en plus onéreux (+1 700 €).

## 2-2 La section d'investissement

CHAP.	Recettes d'investissement	CA 2022 POUR MEMEOIRE	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	% DE REALISATION
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		18 684,58	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 077,88	5 564,42	5 556,06	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS		0,00	2 104,05	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 820,00	0,00	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 077,88</b>	<b>27 069,00</b>	<b>7 660,11</b>	<b>28,30%</b>

La principale recette d'investissement est la dotation pour les opérations d'ordre (5 556 €). Ensuite, le compte administratif a enregistré en 2023 le versement du FCTVA de 2019 à 2021 représentant la somme de 2 104 €. Les recettes d'investissement sont toutefois en baisse de **16 %** qui s'explique par la fin de l'amortissement du logiciel de télégestion acquis en 2020.



## 2-2 La section d'investissement

CHAP.	Dépenses d'investissement	CA 2022 POUR MEMOIRE	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	% DE REALISATION
020	Dépenses imprévues				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 346,05	1 347,00	1 346,05	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 600,00	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 668,29	19 302,00	4 869,64	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 820,00	1 314,25	46,60%
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 014,34</b>	<b>27 069,00</b>	<b>7 529,94</b>	<b>27,82%</b>

Les investissements 2023 sont composés de :

- L'acquisition d'une boîte à clés et des badges (4 869 €)
- Des cautions pour 3 logements (1 314 €)



A large, thick black L-shaped frame surrounds the text. The top horizontal bar is on the left, the left vertical bar is on the left, and the bottom horizontal bar is on the right, with a vertical bar on the right side.

# 3 – LES RÉSULTATS 2023 ET LEUR AFFECTATION

Le compte administratif 2023 présente les résultats comptables suivants :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats 2023</b>
<b>Investissement</b>	7 660,11	7 529,94	130,17
<b>Fonctionnement</b>	404 225,17	423 462,70	-19 237,53
<b>Total</b>			-19 107,36

un excédent d'investissement  
de **130,17 €**  
un déficit de fonctionnement  
de **19 237,53 €**

	<b>Résultat cumulé au 31.12.2022</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultats 2023</b>	<b>Résultat cumulé au 31.12.2023</b>	<b>Report</b>	<b>Résultat Cumulé Réel</b>
<b>Investissement</b>	18 684,58		130,17	18 814,75		18 814,75
<b>Fonctionnement</b>	38 237,25		-19 237,53	18 999,72		18 999,72
<b>Total</b>	56 921,83		-19 107,36	37 814,47		37 814,47

<b>Reprise Résultats</b>	<i>Excédent antérieur reporté (001)</i>	18 814,75
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>	18 999,72

Les résultats 2023 sont ajoutés aux résultats cumulés 2022, donc un résultat cumulé au 31/12/2023 de **37 814,47 €** répartis de la façon suivante :

- **18 814,75 €** à inscrire en recette d'investissement au compte 001
- **18 999,72 €** à inscrire en recette de fonctionnement au compte 002



# 4 – LE BUDGET PRIMITIF 2024



## 4.1 La section de fonctionnement 2024

CHAP.	Recettes de Fonctionnement	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	PROPOSITION 2024	% d'évolution BP 2022/2023
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	38 237,25		18 999,72	-50%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00	1 346,05	1 347,00	0%
013	ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL	8 500,00	3 807,03	3 850,00	-55%
70	VENTE DE PRODUITS	107 650,00	96 611,07	98 503,28	-8%
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	325 250,00	302 417,24	361 250,00	11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15,75	43,78	10,00	-37%
78	REPRISE SUR DOTATIONS, PROVISIONS	0,00	0,00	140,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>481 000,00</b>	<b>404 225,17</b>	<b>484 100,00</b>	<b>1%</b>

Une petite prévision d'augmentation des recettes de seulement 1 %. Le déficit de fonctionnement 2023 de 19 237 € fait chuter l'excédent de moitié.

En détail :

Les prévisions des **ventes de produits baissent de 8 %** (chap 70), estimation faite par rapport à 2023.

**Les dotations et participations croissent de 11 %**. Les participations des caisses sont liées aux interventions et l'année 2023 a été marquée par des pertes de dossiers( placement en maison de retraite, décès etc...), les prévisions sont donc équivalentes au compte administratif 2023. Une recette supplémentaire mais ponctuelle est inscrite pour la mise en place d'une interface informatique, nécessaire en 2024. Cette interface est totalement remboursée (4 000 €). Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, **la subvention de la ville** augmente de 63 %, ce qui représente une somme supplémentaire de **54 000 €**. (chap.74)

Enfin, les atténuations de charge ont été revues à la baisse par prudence.

## 4.1 La section de fonctionnement 2024

CHAP.	Dépenses de Fonctionnement	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	PROPOSITION 2024	% d'évolution BP 2022/2023
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 564,42	5 556,06	2 130,00	-62%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 339,58	60 310,07	64 308,00	5%
012	CHARGES DE PERSONNEL	391 436,00	336 860,42	391 902,00	0%
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	22 210,00	20 373,69	24 160,00	9%
67	CHARGES SPECIFIQUES	300,00	224,14	1 000,00	233%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	150,00	138,32	600,00	300%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>481 000,00</b>	<b>423 462,70</b>	<b>484 100,00</b>	<b>1%</b>

**La prévision des dépenses 2024 n'augmentent que de 1 %.**

Ce sont les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante qui croissent le plus **5 et 9 %**. Les loyers sont prévus en année pleine et revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Des prévisions sont inscrites au chapitre 011 selon les besoins du service comme l'entretien du mini bus, les colis, le repas des aînés, des formations, une augmentation de l'assurance. Les aides aux personnes en difficulté sont revues à la hausse avec une prévision de 14 000 €, soit 1 000 € supplémentaires par rapport à 2023. Pour information, la dernière augmentation des aides de 1 000 € a eu lieu en 2016.

Les charges de personnel sont équivalentes à celles de 2023. Cela s'explique par une baisse des heures dispensées.

Une provision de 600 € est prévue en dotation pour couvrir un éventuel risque de titres non soldés.

## 4-1 La section d'investissement 2024

CHAP.	Recettes d'investissement	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	PROPOSITION BP 2024
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	18 684,58	0,00	18 814,75
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 564,42	5 556,06	2 130,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00	2 104,05	220,25
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00	0,00	2 820,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 069,00</b>	<b>7 660,11</b>	<b>23 985,00</b>

Une baisse de 11 % liée aux provisions pour amortissement qui chutent de 62 % puisque le logiciel de télégestion est amorti en totalité depuis 2022 et le mini bus en 2023.

Une petite prévision de FCTVA de 220 € correspondant aux investissements de 2022 (mobilier) et enfin 2 820 € pour les éventuelles cautions locatives (qu'on retrouve aussi en dépenses).

## 4-1 La section d'investissement 2024

CHAP.	Dépenses d'investissement	BUDGET 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	PROPOSITION BP 2024
020	Dépenses imprévues			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 347,00	1 346,05	1 347,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 600,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 302,00	4 869,64	19 818,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 820,00	1 314,25	2 820,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 069,00</b>	<b>7 529,94</b>	<b>23 985,00</b>

Les dépenses d'investissement sont également en baisse de 11 %, seul le renouvellement de matériel informatique et une extension de la capacité de la boîte à clés sont prévus.

